

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016\_06\_25  
id. 2620

*L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX  
COLLECTIVITÉS  
ELIGIBILITÉ AU FONDS 2016**

Ce dispositif prévoit que la commune (ou l'EPCI) peut faire appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé). Elle perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

Lors de la réunion des Orientations Budgétaires du 16 mars 2016, l'Assemblée Départementale a adopté de nouveaux critères d'attribution, précisant que :

a) Opérations inscrites dans les conventions territoriales de Pays :

Pour les dossiers inscrits dans les maquettes financières des contrats de Pays, conventions territoriales (notamment les programmations 2013 et 2014), qui ont fait l'objet d'une validation en Comité des financeurs, les propositions de financement du Département sont maintenues afin de ne pas bouleverser les plans de financement affichés avec l'Europe, l'État et la Région.

b) Politiques départementales antérieures plus favorables :

Pour l'ensemble des dossiers déposés avant le 16 mars 2016, au titre des politiques soumises au plafond d'engagement, les communes et intercommunalités peuvent prétendre à se voir appliquer les critères des politiques départementales antérieurs lorsque ceux-ci leur sont plus favorables, dans le respect strict du plafond d'engagement fixé par la délibération de la 1ère réunion du 16 mars 2016.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexe.

**FONDS DE CONCOURS 2016**

Il est proposé à la Commission Permanente d'examiner les demandes d'intervention financière déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Départemental avant le 16 mars 2016.

1) au titre des études (204141)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<b>COMMUNES</b>							
1	MONTJOI MIS 00948	SEMATEG	Mise en sécurité de l'ancienne colonie de vacances Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	3 900 €	<b>100%</b>	3 900 €
2	MONTJOI MIS 00949	SEMATEG	Mise en accessibilité de la mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	8 500 €	<b>100%</b>	8 500 €
3	SAINT MICHEL MIS 01018	SEMATEG	Aménagement de divers projets communaux Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	15 250 €	<b>100%</b>	15 250 €
4	MEAUZAC MIS 01033	SEMATEG	Aménagement de la place de l'école Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	11 900 €	<b>25%</b>	2 975 €
5	MARSAC MIS 01035	SEMATEG	Réhabilitation d'un immeuble en mairie, salle des associations et agence postale Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	19 400 €	<b>100%</b>	19 400 €
6	SAINTE JULIETTE MIS 01038	SEMATEG	Création d'un cimetière Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	5 759 €	<b>100%</b>	5 759 €
7	FAJOLLES MIS 01040	SEMATEG	Aménagement des espaces publics au cœur du village Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	21 000 €	<b>100%</b>	21 000 €
8	BALIGNAC MIS 01042	SEMATEG	Construction d'une salle des fêtes Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	20 700 €	<b>100%</b>	20 700 €
9	GENSAC	SEMATEG	Création d'un préau à l'école	Convention	15 525 €	<b>100%</b>	15 525 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
	MIS 01044		Phase pré opérationnelle	de mandat			
10	VERLHAC TESCOU MIS 01046	TOURISEO	Étude préalable à la restructuration de l'ancien presbytère	Prestation de services	9 750 €	50%	4 875 €
11	VERLHAC TESCOU MIS 01047	URBACTIS	Étude préalable à l'aménagement de l'extension du centre bourg	Prestation de services	5 200 €	50%	2 600 €
12	LAUZERTE MIS 01048	Cabinet DUCHENE	Étude pour la mise en place d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)	Prestation de services	26 850 €	15%	4 027 €
13	GRAMONT MIS 01049	SEMATEG	Divers aménagements dans le village Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	21 550 €	100%	21 550 €
14	LABARTHE MIS 01051	SEMATEG	Aménagement d'un parking et création d'un monument aux morts Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	11 475 €	75%	8 606 €
15	PARISOT MIS 01055	Cabinet FAYE	Étude préalable à l'aménagement des places du foirail et de l'église et à la réhabilitation de la salle des fêtes	Prestation de services	6 010 €	50%	3 005 €
16	LE PIN MIS 01056	SEMATEG	Rénovation de la salle des fêtes Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	10 306 €	100%	10 306 €
17	PARISOT MIS 01063	Ets CALLIGEE et SAUR	Essais par pompage et suivi hydrologique du forage de Machoulies et de la source de Labro alimentant la commune en eau potable	Prestation de services	16 284 €	25%	4 071 €
	<b>E P C I</b>						
18	PETR « Pays Midi Quercy » MIS 01054	(1)	Animation suivi du programme LEADER (année 2016) dossier inscrit au CRU 2015 du Pays Midi Quercy		112 056 €	20%	22 411 €
<b>TOTAL ÉTUDES (204141)</b>							<b>194 460 €</b>

(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en convention territoriale

2) au titre des travaux (204142)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<b>COMMUNES</b>							
1	MONTJOI MIS 00942	SEMATEG	Création d'un logement et mise aux normes d'un local de réserve Phase opérationnelle	Convention de mandat	6 825 €	<b>100%</b>	6 825 €
2	MONTJOI MIS 00950	SEMATEG	Réhabilitation de la halle Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 900 €	<b>100%</b>	3 900 €
3	SAINT MICHEL MIS 01017	SEMATEG	Réhabilitation de deux logements Phase opérationnelle	Convention de mandat	15 939 €	<b>100%</b>	15 939 €
4	SAINT CIRICE MIS 01021	SEMATEG	Aménagement et mise en conformité de la mairie Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 000 €	<b>100%</b>	8 000 €
5	CAYRIECH MIS 01024	SEMATEG	Réhabilitation de deux logements (travaux complémentaires) Phase opérationnelle	Convention de mandat	4 800 €	<b>100%</b>	4 800 €
6	GLATENS MIS 01026	SEMATEG	Réalisation d'un auvent dans le prolongement de la mairie Phase opérationnelle	Convention de mandat	6 566 €	<b>100%</b>	6 566 €
7	SAINT PORQUIER MIS 01029	SEMATEG	Création de vestiaires et mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 476 €	<b>25%</b>	2 619 €
8	PUYCORNET MIS 01032	SEMATEG	Réhabilitation de divers bâtiments communaux et aménagement d'espaces publics <b>avenant 1</b> Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 900 €	<b>50%</b>	1 950 €
9	<b>E P C I</b> Communauté de communes Des Deux Rives MIS 00794	SEMATEG	Réhabilitation et extension des locaux communautaires Phase opérationnelle	Convention de mandat	110 400 €	<b>50%</b>	55 200 €
<b>TOTAL TRAVAUX (204142)</b>							<b>105 799 €</b>

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur les lignes budgétaires suivantes :

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2016.....	<b>600 000 €</b>
Engagé à ce jour .....	<b>161 886 €</b>

Engagé à la présente Commission Permanente ....	<b>194 460 €</b>
Disponible .....	<b>243 654 €</b>

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2016.....	<b>200 000 €</b>
Engagé à ce jour .....	<b>30 724 €</b>
Engagé à la présente Commission Permanente ....	<b>105 799 €</b>
Disponible .....	<b>63 477 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 16 mars 2016 relative aux nouveaux critères d'attribution des aides départementales aux communes et EPCI,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe, l'éligibilité au titre de 2016 des demandes de missions détaillées ci-dessus, financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 300 259 € ;
- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 204141, sous-fonction 74 (au titre des études, soit 194 460 €) et à l'article 204142, sous-fonction 74 (au titre des travaux soit 105 799 €).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC